

Sommaire

CHIFFRES CLÉS ET ANALYSE FINANCIÈRE	3-4
PERFORMANCES SIGNIFICATIVES	5
FAITS MARQUANTS	6
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT	7-9
NOTES	10-40



Date d'ouverture : avril 1994

Créée en 1989 : NIGERIAN INTERNATIONAL BANK (NIB).
Intégrée au Réseau BOA en 1994.



Capital au 31/12/2019

13 milliards de F CFA



Introduction en Bourse

30/12/2003



**Conseil d'Administration
au 31/12/2019**

Boureima WANKOYE, Président
Amine BOUABID
Ousmane DAOU
Abdourahmane HAMIDOU
Mahaman IBRA KABO
Benoit MAFFON
BOA-GROUP représenté par
Mamadou Igor DIARRA
BANQUE OUEST AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT (BOAD), représenté
par Abderrazzak ZEBDANI
BOA WEST AFRICA, représenté par
Ouréye Sakho EKLO



Commissaires aux Comptes

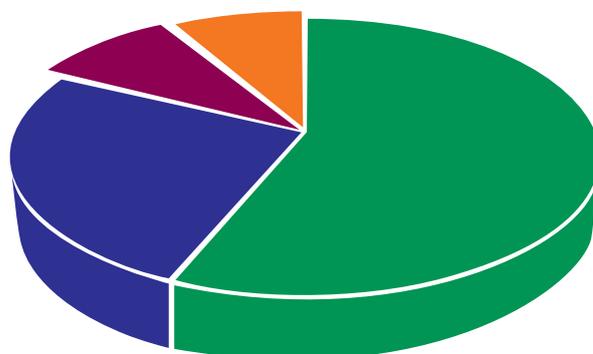
NOUHOU TARI
MAMANE KOUROUKOUTOU



Siège social

Immeuble BANK OF AFRICA
Rue du Gaweye - BP 10973
Niamey - NIGER
Tél. : (227) 20 73 36 20 / 21 / 20 73
32 46
Fax : (227) 20 73 38 18
SWIFT : AFRINENIXX

Principaux actionnaires au 31/12/2019



BOA WEST AFRICA	59,06 %
ACTIONNAIRES PRIVÉS	34,79 %
BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)	5,73 %
ATTICA S.A.	0,42 %

Analyse Financière

BANK OF AFRICA – NIGER (BOA-NIGER) a clôturé son exercice 2019 avec une évolution favorable de ses principaux indicateurs, tant en termes d'activité, de structure que de résultat. Ces résultats s'inscrivent dans un contexte macroéconomique marqué par une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de 6,3 %, portée notamment par la bonne production agricole et les investissements dans les projets structurants.

Le total bilan progresse de 14,4 % à 343,9 milliards de F CFA contre 300,5 milliards de F CFA en 2018 .../...



information@boaniger.com
www.boaniger.com



Chiffres Clés

(en million de F CFA)

Activité	2018	2019	Variation
Dépôts clientèle	176 512	196 225	11,2%
Créances clientèle	173 429	194 707	12,3%
Nombre d'agences	30	30	
Structure			
Total bilan	300 491	343 902	14,4%
Fonds propres (avant répartition)	32 716	35 824	9,5%
Effectif moyen pendant l'exercice	306	300	-2,0%
Résultat			
Produit Net Bancaire	20 630	23 448	13,7%
Frais généraux d'exploitation (y compris amortissement)	10 407	11 918	14,5%
Résultat Brut d'Exploitation	10 376	11 529	11,1%
Coût du risque en montant (*)	627	1 242	98,3%
Résultat Net	7 666	8 503	10,9%
Coefficient d'exploitation (%)	50,4%	50,8%	
Coût du risque (%)	-0,0%	-0,0%	
Rentabilité des actifs (ROA %)	2,6%	2,6%	
Rentabilité des fonds propres (ROE %)	24,3%	24,8%	
Solvabilité			
Tier 1	25 768	28 587	10,9%
Tier 2	-	-	
Risk Weighted Asset (RWA)	208 745	206 083	-1,3%
Tier 1 + Tier 2 / RWA	12,3%	13,9%	

(*) Y compris fonds pour risques bancaires généraux

+ 14,4 %
Total bilan

Dépôts clientèle

2018

176 512 millions F CFA

2019

196 225 millions F CFA

Créances clientèle
+ 12,3 %

Résultat Brut d'Exploitation
+ 12,8 %

.../... Les dépôts ont crû de 11,2 % à 196,2 milliards de F CFA, tandis que les crédits à la clientèle s'établissent à 194,7 milliards de F CFA, en progression de 12,3 % en glissement annuel.

Porté à la fois par la hausse de 17,8 % de la marge bancaire et celle des commissions et divers (+8,8 %), le Produit Net Bancaire s'affiche à 23,4 milliards de F CFA, en hausse de 13,7 % par rapport à l'année précédente.

En lien avec la revalorisation de l'indice salarial et de l'incidence des réformes fiscales de 2019, les frais généraux d'exploitation progressent de 14,5 %, à 11 918 milliards F CFA. Le coefficient d'exploitation s'affiche à 50,8 %, contre 50,4 % en 2018.

Le Résultat Net s'apprécie de 10,9 %, à 8,5 milliards de F CFA en 2019, permettant à BOA-NIGER d'afficher une Rentabilité des fonds propres (ROE) en amélioration : 24,8 % contre 24,3 % en 2018. Le ratio de solvabilité, principal indicateur de la solidité financière de la Banque, demeure à un niveau rassurant et confortable : 13,9 %.

Ces performances sont le fruit des efforts de l'ensemble des équipes de la Banque, conjugués à la pertinence des orientations stratégiques du Conseil d'Administration.

Performances significatives

(en milliard de F CFA)

Créances clientèle

194,7 +12,2 %

2019

2018 173,4

Résultat Net

8,5 +10,9 %

2019

2018 7,6

Performances boursières

	2017	2018	2019	TCAM 17-19*
Cours de clôture au 31/12 (F CFA)	4 950	3 900	3 385	-17,3%
Performance annuelle	-28,8%	-21,2%	-13,2%	
Bénéfice par action (F CFA)	530	590	654	11,1%
Fonds propres par action (F CFA)	2 335	2 517	2 756	8,6%
Capitalisation boursière au 31/12 (milliards F CFA)	64,4	50,7	44,0	-17,3%
Dividende par action (**) (F CFA)	408	415	462	6,4%
Rendement du dividende	8,2%	10,6%	13,6%	
Price Earning Ratio	9,3x	6,6x	5,2x	
Price to Book	2,1x	1,5x	1,2x	

(*) Taux de croissance annuel moyen

(**) Dividende de l'exercice N

Faits marquants

Février

- Nouvelle version de la plateforme d'Internet Banking, mieux sécurisée et plus simple à utiliser : B-Web devient BOAweb.

Mars

- Organisation d'une opération de dépistage gratuit des cancers du sein et du col de l'utérus à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme.
- Lancement de la campagne « Transformation bilancielle ».

Avril

- Participation à un évènement organisé par le Groupe, à Abidjan : Présentation des résultats au 31 décembre 2018 et perspectives des 6 BANK OF AFRICA cotées à la BRVM.
- Lancement des campagnes commerciales « Epargne » et « Ressources Elite & CAF ».

Mai

- Lancement de la campagne commerciale « Commissions ».

Juin

- Lancement campagne commerciale « Tous à l'Ecole ».

Septembre

- Participation aux Rencontres BANK OF AFRICA 2019 pour les Administrateurs du Groupe à Madrid, en Espagne.

Octobre

- Lancement de l'application mobile « MyBOA ».
- Lancement du produit de bancassurance « Zen Voyage », en partenariat avec le groupe SAHAM.

Novembre

- Lancement du compte « Epargne Elite ».
- Début de la campagne commerciale « Ressources ».

Décembre

- Accueil et organisation à Niamey des Conseils d'Administration BANK OF AFRICA pour la zone Afrique de l'Ouest.



Opération de dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus



Fête du personnel



Célébration de la Journée Internationale de la Femme

Bilan comparé des deux derniers exercices (en F CFA)

ACTIF	2018	2019
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	20 423 194 395	27 746 051 394
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	65 950 972 870	78 014 699 713
CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	14 475 280 952	18 368 326 630
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	173 429 282 381	194 706 549 526
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	6 393 296 049	5 559 607 671
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE		1 292 721 844
ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS		
AUTRES ACTIFS	6 996 883 560	2 291 364 509
COMPTE DE RÉGULARISATION	4 050 350 847	3 723 264 984
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	670 169 044	260 415 840
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES		403 361 106
PRÊTS SUBORDONNÉS		734 757 738
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 037 515	10 491 122
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 058 547 686	10 790 054 476
TOTAL ACTIF	300 491 015 299	343 901 666 553

HORS BILAN	2018	2019
ENGAGEMENTS DONNÉS	82 349 573 166	83 937 355 083
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	26 611 929 526	11 473 249 651
ENGAGEMENT DE GARANTIE	55 737 643 640	72 464 105 432
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

(en F CFA)

PASSIF	2018	2019
BANQUES CENTRALES CCP		
DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	79 956 163 654	99 678 807 138
DETTES À L'ÉGARD DE LA CLIENTÈLE	176 512 162 930	196 224 988 704
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
AUTRES PASSIFS	1 933 361 647	1 989 480 456
COMPTES DE RÉGULARISATION	7 274 354 457	7 409 686 409
PROVISIONS	2 098 663 550	2 774 744 785
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS		
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	32 716 309 061	35 823 959 061
CAPITAL SOUSCRIT	13 000 000 000	13 000 000 000
PRIMES LIÉES AU CAPITAL	194 500 000	194 500 000
RÉSERVES	11 104 912 388	14 126 809 061
ECART DE RÉÉVALUATION		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
REPORT À NOUVEAU (+/-)	750 620 417	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	7 666 276 256	8 502 650 000
<i>BÉNÉFICE EN INSTANCE D'AFFECTATION EXCÉDENT DE PRODUIT SUR LES CHARGES</i>		
TOTAL PASSIF	300 491 015 299	343 901 666 553

HORS BILAN	2018	2019
ENGAGEMENTS REÇUS	131 188 166 892	153 361 000 827
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENT DE GARANTIE	131 188 166 892	153 361 000 827
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

Résultat comparé des deux derniers exercices

(en F CFA)

	2018	2019
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	19 254 741 261	21 535 778 733
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	-6 705 793 596	-6 758 190 216
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	540 004 255	466 472 682
COMMISSIONS (PRODUITS)	5 474 314 806	5 382 273 751
COMMISSIONS (CHARGES)	-627 428 581	-454 196 742
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	1 581 857 632	2 014 934 760
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉES		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 553 844 681	1 551 312 159
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-441 072 856	-290 502 762
PRODUIT NET BANCAIRE	20 630 467 602	23 447 882 365
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-9 246 603 551	-10 914 064 878
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOB CORP ET INCORP	-1 007 850 623	-1 004 397 638
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	10 376 013 428	11 529 419 849
COÛT DU RISQUE	-626 512 501	-1 242 180 895
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 749 500 927	10 287 238 954
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	-32 247 375	127 598 146
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	9 717 253 552	10 414 837 100
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-2 050 977 296	-1 912 187 100
RÉSULTAT NET	7 666 276 256	8 502 650 000

ANNEXES

Note sur les principes et méthodes comptables

A- Déclaration de conformité au plan comptable bancaire de l'UMOA

Les états financiers ont été établis conformément au plan comptable bancaire révisé de l'UMOA, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2018.

B- Indication des règles et méthodes comptables appliquées par l'établissement

Les états financiers ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables retenus par le plan comptable révisé de l'UMOA, notamment :

- La permanence des méthodes
- La transparence
- La prudence
- La spécialisation des exercices
- L'intangibilité du bilan d'ouverture
- L'importance significative
- La prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique.

Ces états financiers sont établis sur la base des hypothèses de base à savoir la continuité de l'exploitation et la comptabilité d'engagement.

Les intérêts et commissions assimilées ont fait l'objet de décomptes et sont rattachés à la période concernée conformément au principe de la séparation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de l'opération.

Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers, et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout, ou une partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses appréciées par dossier et compte tenu des garanties détenues.

La banque applique les dispositions de l'instruction 026-11-2016 du PCBR relatives à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance. Les principales modifications apportées par la nouvelle réglementation portent sur les créances en souffrance et les règles de provisionnement.

En effet, les échéances impayées d'une ancienneté de 90 jours au plus ne sont plus considérées comme des créances en souffrance, et sont à ce titre inscrits dans des comptes prévus à cet effet.

Les créances restructurées qui n'étaient pas spécifiquement suivies dans l'ancien plan de comptes, sont maintenant enregistrées parmi les créances en souffrance dans des comptes dédiés avec la comptabilisation des décotes/surcotes sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances en souffrance comprennent les créances restructurées et les créances douteuses ou litigieuses :

- les créances sont dites restructurées lorsqu'elles ont fait l'objet de mesures de renégociation, consistant en des concessions envers une contrepartie qui éprouve ou est sur le point des difficultés à honorer ses engagements financiers;
- les créances douteuses ou litigieuses sont les créances, échues ou non, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement partiel ou total.

Lorsqu'une créance devient douteuse, la perte probable consécutive est prise en compte au moyen d'une dépréciation enregistrée en déduction de cette créance. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dépréciations sur les créances douteuses sont constituées conformément aux principes suivants:

- pour les risques directs sur les Etats de l'UMOA, les organismes publics hors administration centrale des Etats de l'UMOA ainsi que les risques garantis par ces mêmes agents économiques, la dépréciation est facultative ;
- pour les risques privés répondant à la définition des créances restructurées, la dépréciation, tant au titre du capital que des intérêts est facultative;
- pour les risques privés non couverts ou pour la partie des risques privés non couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, le montant des dépréciations doit correspondre à au moins 20% des encours non couverts à la date du transfert en créances douteuses. Il est porté à au moins 50% du montant non couvert trois mois après le transfert en créances douteuses et à 100% neuf mois après le transfert en créances douteuses.
- pour la partie des risques privés couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel ou par les hypothèques de 1^{er} rang, et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, la dépréciation est facultative au cours des deux premières années, à compter de la date de transfert de la créance. Elle doit couvrir au moins 50% du total des créances douteuses à compter de la troisième année, et à 100% à compter de la quatrième année. Les hypothèques de deuxième rang sont acceptées lorsque le premier rang est inscrit au nom du même établissement assujetti.

Les intérêts non réglés, portés au compte de résultat et relatifs à des créances douteuses ou litigieuses doivent être intégralement dépréciés, nonobstant l'existence de garantie éligible au dispositif prudentiel.

Dans le cadre de l'application des principes et méthodes relatives aux engagements en souffrance, la Banque a choisi d'étaler les dépréciations relatives aux créances douteuses et litigieuses assorties de garanties. Pour ces créances, les ajustements complémentaires annuels de dépréciation sont mensualisés sur l'année au lieu d'être opérés à la date anniversaire.

Portefeuille titres

L'article 5 de l'instruction 029-11-2018 du PCBR dispose que les Banques doivent documenter les stratégies à l'origine de l'acquisition et la détention de titres et leurs intentions en terme de durée de détention.

Conformément à ce choix, la Banque classe les titres qu'elle détient en portefeuille dans les catégories suivantes :

- Les titres de transactions sont acquis en vue de leur revente brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Les titres de placement sont acquis avec une intention de conservation à moyen terme pour en tirer un rendement ou une plus-value
- Les titres d'investissement sont acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance

Les titres sont comptabilisés et évalués selon les dispositions de l'instruction 029-11-2016 du PCBR

Commissions et coûts marginaux

La banque applique l'instruction N° 028 - 11 - 2016 relative à la comptabilisation des commissions reçues et coûts marginaux. Les commissions reçues et coûts marginaux sont étalés sur la durée de vie effective du crédit selon la méthode actuarielle ou la méthode alternative.

Créances et dettes en devises

Conformément à l'article 3 de l'instruction 025 du PCBR, « à chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et hors bilan en devises, y compris les comptes de position de change concernés, sont évalués au cours du marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche, en ce qui concerne les devises non cotées le jour de l'arrêté».

Lors de l'arrêté comptable, les différences entre d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change, et d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change, sont portées au compte de résultat par le débit ou le crédit des comptes de contre-valeur de position de change.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements y afférents sont calculés selon la méthode linéaire :

CONSTRUCTIONS	3,33 %
MATÉRIEL DE TRANSPORT	20 %
AMÉNAGEMENTS ET INSTALLATIONS	10 %
MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU, OUTILLAGE (SELON NATURE)	10 %
MATÉRIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUE	20 %

Les réparations et entretiens intervenus sur les immobilisations, notamment sur le mobilier et le matériel informatique, sont enregistrés en charges.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les indemnités payables aux salariés lors de leur départ à la retraite résultant de la législation du travail ou d'accords contractuels font l'objet d'une provision pour risques et charges. Selon les dispositions de la Convention Collective Bancaire entrée en vigueur le 01 janvier 2013, ces indemnités sont déterminées comme suit :

- 13% du salaire moyen mensuel par semestre de présence pendant les 5 premières années;
- 18% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 6ème et la 10ème année;
- 23% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 11ème et la 15ème année
- 28% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 16ème et la 20ème année
- 33% du salaire moyen mensuel par semestre de présence au-delà de la 20ème année.

4.2. Les dérogations

Les dérogations répondent à un souci d'une meilleure information des parties prenantes.

Le PCB révisé étant conçu dans cette optique, l'usage de dérogation devrait correspondre à des cas extrêmement rares qu'il est prévu de répartir en trois catégories :

- les dérogations aux principes comptables retenus dans le PCB révisé ;
- les dérogations aux règles et méthodes d'évaluation ;
- les dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états financiers.

L'utilisation de telles dérogations doit être justifiée dans cette note et son influence sur la situation financière et sur les résultats de l'établissement doit être présentée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

INDICATION DE DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
A. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NÉANT	NÉANT
B. DÉROGATIONS AUX RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	NÉANT	NÉANT
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE		
C. DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	NÉANT	NÉANT

4.3. Les changements de méthodes

Les changements de méthodes interviennent notamment lorsque le PCB révisé prévoit plusieurs options d'évaluation et de présentation d'un poste des états financiers.

Par exemple, le PCB révisé prévoit de répartir les commissions reçues et coûts de transaction selon deux modalités : actuarielle ou linéaire.

Il en est également ainsi des modalités d'amortissement des immobilisations (linéaire ou dégressif) ou d'évaluation des stocks (CMP ou méthode du « PEPS »).

Les établissements de crédit ont le choix entre ces différentes méthodes et peuvent, dans certaines circonstances opter pour de nouvelles méthodes.

Ces changements doivent normalement être guidés par le souci de présentation d'une information de meilleure qualité, compte tenu des circonstances.

A l'instar des dérogations, les changements de méthodes doivent être justifiés et leur impact sur la situation financière et les résultats des établissements doit être indiqué.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
A. -CHANGEMENTS AFFECTANT LES MÉTHODES COMPTABLES	Suite à la Décision n°357 instituant le nouveau plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA, les états financiers individuels comprennent le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et les notes annexes. Ils forment un tout indissociable destiné et à être publié et doivent être présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.	Retraitement du bilan d'ouverture d'où l'impact sur le report à nouveau.
	Les notes annexes sont constituées de toutes les informations permettant d'avoir une juste appréciation de la situation financière de l'établissement de crédit, des risques qu'il assume et du résultat de ses opérations, Toutefois, une inscription dans les notes annexes ne peut se substituer à une inscription dans le bilan, le hors bilan ou le compte de résultat.	L'impact négatif de ce retraitement se chiffre à : - 4 017 562 068 sur les capitaux propres.
B. CHANGEMENTS AFFECTANT LES RÈGLES DE PRÉSENTATIONS	Pour l'année 2018, les Banques et Etablissement Financiers sont tenus d'élaborer des états financiers semestriels en Juin et Décembre de l'année.	Néant

4.4. Les créances sur les établissements de crédit et assimilés

La note relative aux créances sur les établissements de crédit et assimilés fait référence principalement aux attributs :

« pays de résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les Centres des Chèques Postaux ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA (établissements financiers à caractère bancaire et aux systèmes financiers décentralisés) ;
- les banques du « reste du monde ». Il s'agit notamment de correspondants ne résidant pas dans l'UMOA ;

- les institutions financières internationales ou étrangères. Le contenu de cette notion est précisé par l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les créances interbancaires doivent être réparties en ligne entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts (hors valeurs reçues en pension livrée),
- les valeurs reçues en pension livrée,
- les créances en souffrance et les dépréciations.

Les créances admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	17 143	1 111	0	2 794		21 048	13 711
PRÊTS	198	11 886	2 380	0	0	14 464	14 475
COMPTES ET PRÊTS AU JOUR LE JOUR		1 000				1 000	3 363
PRÊTS À TERME		10 886				10 886	11 112
AUTRES DÉPÔTS	198		2 380			2 578	
VALEURS REÇUES EN PENSION LIVRÉE	0	0	0	0	0	0	
VALEURS REÇUES EN PENSION AU JOUR LE JOUR							
VALEURS REÇUES EN PENSION À TERME							
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	0	199	0	0	0	199	
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	17 342	13 195	2 380	2 794	0	35 710	28 186
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (***)							
DÉPRÉCIATIONS		199				199	
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	17 342	12 996	2 380	2 794	0	35 511	28 186

(Montants en millions de F CFA)

4.5. Les créances sur la clientèle

La note annexe 4.5 fait essentiellement référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24112016 de la BCEAO, comme suit :

- Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM) ;
- sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- particuliers ;
- autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ou la clientèle.

Les créances sur la clientèle doivent être réparties entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts à terme (hors opérations de pension livrée,
- les opérations de pension livrée
- les opérations de location-financement et d'affacturage,
- les créances en souffrance et les dépréciations y afférentes.

Les créances sur la clientèle admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES CLIENTÈLE	ETAT ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS (*)	27	2	48	2 526	19 695	22 298	39 085
PRÊTS À TERME	36 641			57 867	63 189	157 696	118 729
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE							
OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT							
AFFACTURAGE							
CRÉANCES EN SOUFFRANCE				3 333	16 609	19 941	21 335
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	36 668	2	48	63 725	99 493	199 936	179 148
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (****)							
DÉPRÉCIATIONS				441	4 789	5 229	5 719
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	36 668	2	48	63 285	94 704	194 707	173 429

(Montants en millions de F CFA)

4.6. Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

La note annexe 4.6 traite du portefeuille de titres des établissements de crédit, hormis ceux acquis dans une intention de contrôle et qui figurent dans la rubrique « Titres de participation et emplois assimilés ». Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent selon la ventilation suivante :

- les effets publics : ils comprennent les bons et obligations du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics, (éligibles aux interventions de la banque centrale);
- les autres obligations et titres à revenu fixe ;
- les actions et autres titres à revenu variable.

Le portefeuille est subdivisé selon son classement comptable en isolant à chaque fois le portefeuille coté.

Il est également requis de renseigner les informations suivantes, pour les différentes catégories de titres, à l'exception des titres de transaction :

- valeur brute ;
- montant des dépréciations ;
- montant net.

Il convient de préciser que le portefeuille de transaction n'a pas vocation à être déprécié puisqu'il est valorisé en juste valeur.

Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

TITRES	31/12/2019				31/12/2018			
	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATION ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION				0				0
DONT COTÉ								
PORTEF. DE PLACEMENT ET L'ACT. DE PORTEF.								
BRUT	78 015	5 560	1 295	84 870	65 951	6 393		72 344
DÉPRÉCIATIONS			3	3				
NET	78 015	5 560	1 293	84 867	65 951	6 393		72 344
DONT COTÉ								0
PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT								
BRUT								285 830
DÉPRÉCIATIONS								285 830
NET								
DONT COTÉ								
TOTAL	78 015	5 560	1 293	84 867	65 951	6 393	0	72 344

(Montants en millions de F CFA)

4.7. Les titres de participation et emplois assimilés

La note annexe 4.7 complète les informations sur le portefeuille de titres des établissements de crédit en donnant des précisions sur les titres acquis dans une optique de contrôle, notamment les parts dans les entreprises liées et les titres de participation.

Il mentionne également les autres titres détenus à long terme, acquis dans la perspective de relations professionnelles durables avec l'émetteur.

L'information fournie concerne l'exercice de référence et l'exercice précédent. Elle est renseignée pour chaque titre selon les critères suivants :

- le pays d'implantation de l'émetteur du titre.
- le caractère coté ou non coté : il donne une information sur la liquidité du titre ;
- le secteur d'activité de l'émetteur ;
- le capital social de l'émetteur ;
- le pourcentage de détention par l'établissement déclarant : il permet d'apprécier le classement effectué entre les différentes catégories de participation ;
- le prix d'acquisition du titre ;
- la valeur comptable nette sur les deux exercices concernés ;
- les produits générés sur l'exercice : il s'agit notamment des dividendes et des indemnités de fonction (présent au conseil d'administration de l'émetteur).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTÉ/NON COTÉ	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DE DÉTENTION	PRIX D'ACQUISITION	VALEUR COMPTABLE NETTE (N)	VALEUR COMPTABLE NETTE (N+1)	PRODUITS GÉNÉRÉS SUR L'EXERCICE (DIVIDENDES + JETONS DE PRÉSENCE)
TITRES DE PARTICIPATIONS						1 026	664	670	446
BOA-FRANCE	FRANCE	N	BANQUE	4 592	8,9%	408	116	123	
AGORA SA	CÔTE D'IVOIRE	N		5 000	5,0%	250	250	250	444
ACEP_NIGER	NIGER	N		400	19,0%	76	41	41	
SINERGI SA	NIGER	N		500	18,5%	93	59	59	
CRRH_UEMOA	TOGO	N		9 144	1,1%	100	100	100	
SOPARFI	NIGER	N		202	22,5%	46	42	43	
GIM_UEMOA	SÉNÉGAL	N		9 733	0,2%	15	15	15	
SCI_OLYMPE RCI	CÔTE D'IVOIRE	N		200	15,0%	30	30	30	
AISSA_SARL	BÉNIN	N		45	15,6%	7	7	7	
SWIFT						2	2	2	
AFRICINVEST	ILE MAURICE								2
AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME									20
FCP EMERGENCE									15
FCP GLOBAL INVESTOR									5

(Montants en millions de F CFA)

4.8. Les immobilisations corporelles et incorporelles

La note 4.8 y relative présente une variation des immobilisations et des amortissements sur l'exercice de référence, en indiquant les montants en début de période, les mouvements de l'exercice et les soldes de clôture tel qu'il figure au bilan de la période sous revue.

Les immobilisations sont catégorisées selon qu'elles relèvent ou non de l'exploitation.

La note permet de distinguer les immobilisations prises en location-financement de celles mises en location simple.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

IMMOBILISATIONS	MONTANT BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE RÉVALORISATIONS	CESSION OU RETRAIT DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS / DÉPRÉCIATIONS				MONTANT NET À LA FIN DE L'EXERCICE
					EN DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	EN FIN D'EXERCICE	
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	12 816	2 760	1 094	14 482	7 203	996	0	8 199	6 283
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	684	16		700	641	48		689	10
LOGICIELS	684	16		700	641	48		689	10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 132	2 744	1 094	13 782	6 563	947		7 510	6 272
- PRISES EN LOCATION-FINANCEMENT									
- MISES EN LOCATION-SIMPLE									
- AUTRES	12 132	2 744	1 094	13 782	6 563	947		7 510	6 272
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	2 627	2 053	15	4 665	139	9	0	147	4 518
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 627	2 053	15	4 665	139	9		147	4 518

(Montants en millions de F CFA)

4.9. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés

La présente note fait référence aux attributs « résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent, les données de l'exercice de référence étant ventilées selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les CCP ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA ;
- les banques du « reste du monde » ;
- les institutions financières internationales ou étrangères.

Les dettes doivent être ventilées entre les comptes ordinaires créditeurs, les emprunts (hors valeurs données en pension livrée) et les valeurs données en pension livrée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENT DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	0	6 854		2 040	5 000	13 894	6 231
COMPTES ORDINAIRES DES ETS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS - CRÉDITEURS (LORI)		6 854		2 040	5 000	13 894	1 108
AUTRES COMPTES DE DÉPÔTS DES ETS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS							5 123
EMPRUNTS	49 975	33 641	0	2 170	0	85 785	73 725
AU TITRE DU MARCHÉ MONÉTAIRE	49 975					49 975	50 127
AU JOUR LE JOUR							
À TERME		33 641		2 170		35 810	23 599
VALEUR DONNÉES EN PENSION LIVRÉE	0	0	0	0	0	0	0
AU JOUR LE JOUR							
À TERME							
TOTAL	49 975	40 495	0	4 210	5 000	99 679	79 956

(Montants en millions de F CFA)

4.10. Les dépôts de la clientèle

La note annexe 4.10 fait référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24-11-2016 comme suit :

- l'Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages, définies par l'instruction précédente ;
- les sociétés financières. Il s'agit des sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- les particuliers ;
- les autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ainsi que la clientèle.

Les dettes doivent être réparties entre les comptes ordinaires créditeurs, les dépôts à terme, les opérations de pension livrée, les comptes d'épargne à régime spécial et les autres dépôts.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPÔTS	ETATS ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	27	2	46	2 526	109 507	112 108	107 368
COMPTES ET DÉPÔTS À TERME	9 710	11	6 777	10 340	1 305	28 143	21 737
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE							
COMPTE D'EPARGNE À REGIME SPECIAL				41 356		41 356	36 181
AUTRES DÉPÔTS	313	46		537	13 722	14 618	11 226
TOTAL	10 050	59	6 823	54 759	124 534	196 225	176 512

(Montants en millions de F CFA)

4.11. Les dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis subordonnés

La note annexe 4.11 répartit les éléments requis en deux catégories :

- les dettes représentées par un titre, ventilées entre les emprunts obligataires et les autres dettes ;
- les emprunts et titres émis subordonnés, selon leur échéance déterminée ou non.

Sont considérés comme subordonnés, les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts et dont le remboursement en cas de liquidation n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Du fait de cette subordination, ces emprunts et titres émis sont assimilés à des quasi fonds propres.

A l'intérieur des deux grandes rubriques susmentionnées, les informations suivantes doivent être fournies par ligne d'émission :

- la devise de l'émission ;
- le montant de l'émission ;

- le taux d'intérêt ;
- l'existence ou non de conditions suspensives de paiement des coupons : il s'agit en général de l'une des conditions de subordination requises des emprunts subordonnés ;
- l'échéance de remboursement ou l'échéance de remboursement de la dernière annuité dans le cas d'une émission amortissable ;
- le montant net tel qu'il apparaît au passif du bilan.

Le montant éventuellement admis dans le calcul des fonds propres prudentiels, eu égard aux conditions d'éligibilité retenus dans le dispositif prudentiel.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	DEVISE	MONTANT EN DEVISE À L'ORIGINE	TAUX D'INTÉRÊT	CONDITIONS SUSPENSIVES DE PAIEMENT DES COUPONS	ÉCHÉANCES	MONTANT AU 31/12/2019	MONTANT ADMIS DANS LES FONDS PROPRES PRUDENTIELS
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						0	0
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0					
- AUTRES DETTES		0					
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS						0	0
- À DURÉE DÉTERMINÉE		0					
- À DURÉE INDÉTERMINÉE		0					
TOTAL						0	0

(Montants en millions de F CFA)

4.12. Les dépréciations et provisions

La note annexe 4.12 correspond à un tableau de variation des dépréciations et provisions sur l'exercice de référence et précise les motifs de reprise (dépréciation ou provision sans objet, autre motif à préciser). Conformément à la terminologie retenue :

- les dépréciations sont calculées sur les actifs. Elles sont présentées selon la nature des actifs (créances interbancaires, créances clientèle, titres et autres)
- les provisions constituent des passifs à présenter également selon leur nature (risque d'exécution d'engagement par signature, pensions de retraite et obligations similaires, autres risques et charges).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES		31/12/2019
			SANS OBJET	AUTRES	
DÉPRÉCIATIONS	6 763	1 648	2 312	77	6 300
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	199				199
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	5 719	1 633	2 045	77	5 229
TITRES DE PLACEMENT					
TITRES DE PARTICIPATION ET ASSIMILÉS	490	7	135		363
AUTRES ACTIFS	633	9	133		509
PROVISIONS	1 718	676	0	0	2 775
RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	10				10
RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR CLIENTÈLE					
PENSIONS DE RETRAITE ET OBLIGATIONS SIMILAIRES	2 089	376			2 465
AUTRES RISQUES ET CHARGES		300			300

(Montants en millions de F CFA)

4.13. La variation des capitaux propres

La note annexe 4.13 retrace la variation des éléments constitutifs des capitaux propres sur l'exercice de référence et l'exercice précédent, notamment le capital social, les primes liées au capital, les réserves et le report à nouveau.

Des lignes relatives aux ajustements de début de période sont prévues pour tenir compte de la possibilité de comptabilisation sur cette rubrique.

Le traitement de l'impact de la transition vers le PCB révisé constitue un exemple d'ajustement des capitaux propres en début de période.

Les ajustements effectués par l'établissement doivent être commentés dans la note.

Les lignes dénommées « Augmentation, réduction de capital » permettent de remplir les colonnes « capital » et « primes d'émission et de fusion ».

Celles dénommées « Résultat de la période » et « Distribution de dividendes » doivent être remplies uniquement pour la colonne « Réserves, report à nouveau, résultat », le montant relatif aux distributions de dividendes étant présenté en déduction du résultat.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RÉSERVES, REPORT À NOUVEAU, RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2018	13 000	195	17 160	30 354
AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE				
CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2018	13 000	195	17 160	30 354
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			7 666	7 666
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			-6 516	-6 516
AUTRES MOUVEMENTS			1 212	1 212
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018	13 000	195	19 522	32 716
AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE				
CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2019	13 000	195	19 522	32 716
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			8 503	8 503
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			-5 395	-5 395
AUTRES MOUVEMENTS				
BILAN AU 31/12/2019	13 000	195	22 629	35 824

(Montants en millions de F CFA)

4.14. La répartition du capital et des droits de vote

La note annexe 4.14 relative à la répartition du capital et des droits de vote représente la structure du capital de l'établissement déclarant.

Le capital est ainsi ventilé entre les personnes morales (y compris les administrations publiques), les personnes physiques hors salariés et les salariés, l'information étant fournie de façon nominative au titre de :

- la nationalité de l'actionnaire ;
- l'adresse de domiciliation de l'actionnaire ;
- le nombre de titres détenus par l'actionnaire ;
- la part du capital détenue par l'actionnaire ;
- le pourcentage de droits de vote de l'actionnaire.

Cette information est importante avec l'introduction dans le droit des sociétés commerciales des actions dénommées « actions de préférence sans droit de vote ».

Cet état de fait peut contribuer à renforcer le contrôle au-delà de l'information fournie par le pourcentage d'intérêt.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

MONTANT DU CAPITAL (EN MILLIONS DE F CFA)	: 13 000
MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIPTEUR ET NON APPELÉ	
VALEUR NOMINALE DES TITRES (EN F CFA)	: 1 000

IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	NATIONALITÉ	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		PART DU CAPITAL	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE
			31/12/2019	31/12/2018		
PERSONNES MORALES			8 626 730	8 626 730	66,4%	66,1%
DONT ETAT						
DONT ORGANISMES PUBLICS						
ATTICA	IVOIRIENNE	ABIDJAN	54 660	54 660	0,4%	0,4%
BOA-WEST AFRICA	SÉNÉGALAISE	DAKAR	7 677 380	7 677 380	59,1%	56,2%
BOAD	TOGOLAISE	LOMÉ	894 690	894 690	6,9%	9,5%
PERSONNES PHYSIQUES HORS SALARIÉS			4 359 430	4 359 430	33,5%	33,8%
DIVERS ACTIONNAIRES MINORITAIRES<5%	UEMOA	UEMOA	4 359 430	4 359 430	33,5%	33,8%
SALARIÉS			13 840	13 840	0,1%	0,1%
SALARIÉS BOA-NIGER	NIGERIENNE		13 840	13 840	0,1%	0,1%
TOTAL			13 000 000	13 000 000	100%	100%

(Montants en millions de F CFA)

4.15. La ventilation des emplois et ressources suivant la durée résiduelle

La note annexe 4.15 a pour objectif de donner une information sur la liquidité de l'établissement déclarant, étant entendu que le ratio de liquidité auquel sont soumis les établissements de crédit est déterminé selon des modalités précisées par le dispositif prudentiel.

Les ventilations prévues sont conformes à l'attribut « durée résiduelle » définie dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

L'actif et le passif sont présentés selon leurs principales composantes, à l'exclusion respectivement des immobilisations et des capitaux propres et ressources assimilées dont la maturité n'a pas vocation à impacter le ratio de liquidité.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2019
ACTIF						
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	29 770	5 276	465			35 511
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	35 053	8 272	31 792	108 318	11 272	194 707
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	6 733	2 162	1 820	66 768	7 384	84 867
TITRES DE TRANSACTION						
TITRES DE PLACEMENT						
TITRES D'INVESTISSEMENT						
TOTAL	71 556	15 710	34 077	175 086	18 656	315 085
PASSIF						
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	64 448	38	5 685	28 182	1 326	99 679
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	110 085	24 333	27 134	29 705	4 968	196 225
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
TOTAL	174 533	24 371	32 819	57 887	6 294	295 904

(Montants en millions de F CFA)

4.16. Les opérations en devises

La note annexe 4.16 a pour objet de renseigner la position de l'établissement déclarant par rapport à chaque devise dans laquelle il effectue des opérations.

Aucune compensation n'est effectuée entre les actifs et les passifs d'une part et, d'autre part, entre les devises à recevoir et les devises à livrer.

Les informations sont données pour l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DEVICES	31/12/2019				31/12/2018			
	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER
CAD DOLLAR CANADIEN	2		2		1		1	
CHF FRANC SUISSE	18	4	18	4	829	816	829	816
EUR EURO	2 891	4 543	2 891	4 543	2 491	7 558	2 491	7 558
GBP LIVRE STERLING	1		1		36		36	
USD DOLLAR US	1 275	1 082	1 275	1 082	493	460	493	460
XOF FRANCS CFA BCEAO	339 716	338 273	339 716	338 273	296 640	291 657	296 640	291 657
TOTAL	343 902	343 902	343 902	343 902	300 491	300 491	300 491	300 491

(Montants en millions de F CFA)

4.17. Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	31/12/2018	31/12/2019
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	82 350	83 937
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
CRÉDIT DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS À PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	26 612	11 473
CRÉDIT DOCUMENTAIRES IMPORT	4 019	4 918
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER	19 033	3 076
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS	1 821	524
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	1 739	2 955
ENGAGEMENTS DE GARANTIES D'ORDRE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	4 783	19 074
CONFIRMATIONS D'OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	4 783	19 074
ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	50 955	53 390
OBLIGATIONS CAUTIONNÉES		
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉS		
GARANTIES DE REMBOURSEMENT DE CRÉDITS		
AUTRES GARANTIES DONNÉES	50 955	53 390
ENGAGEMENTS DOUTEUX		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	131 188	153 361
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS		
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DE LA CLIENTÈLE		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	23 967	13 804
CONFIRMATIONS D'OUVERTURE DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS	23 967	13 804
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE LA CLIENTÈLE	107 222	139 557
GARANTIES REÇUES DE L'ÉTAT ET DES ORGANISMES ASSIMILÉS		
GARANTIES REÇUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION		
GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE		
AUTRES GARANTIES REÇUES	107 222	139 557

(Montants en millions de F CFA)

4.18. Les valeurs et sûretés reçues / données en garantie

La note annexe 4.18 relative aux garanties est scindée en deux parties, distinguant d'une part, les valeurs et sûretés reçues en garantie et, d'autre, part les valeurs et sûretés données en garantie.

Les informations fournies constituent un indicateur sur la politique de prise de risque des établissements de crédit.

Les valeurs et sûretés sont réparties entre :

- les effets publics et valeurs assimilées ;
- les autres titres ;
- les hypothèques ;
- les autres valeurs et sûretés réelles.

Les informations fournies en colonne concernent la valeur comptable des garanties, les rubriques du bilan et du hors-bilan concernées par les garanties et le montant des actifs, passifs ou engagements couverts par ces garanties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CRÉANCES OU ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT DES CRÉANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNÉS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES	48 389		48 389
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES	104 972		55 168
TOTAL	153 361	0	103 557

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DU PASSIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES DETTES OU ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT DES DETTES ET DES ENGAGEMENTS REÇUS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES			
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES	83 937		86 338
TOTAL	83 937	0	86 338

(Montants en millions de F CFA)

4.19. Le coût du risque

L'importance de cette nouvelle notion justifie qu'elle soit présentée sur une période de trois (3) ans, elle est répartie entre les deux principales catégories de contreparties (établissements de crédit et clientèle).

Une troisième rubrique dénommée « autres risques » permet de renseigner les autres types de risques.

Concernant spécifiquement les deux contreparties identifiées, une répartition est faite entre :

- les dotations nettes pour dépréciations;
- les pertes non couvertes par des dépréciations ;
- les récupérations sur créances amorties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

COÛT DU RISQUE	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	0	0	0
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS			
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS			
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES			
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	1 032	627	1 086
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS	2 134	2 853	-638
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS	17	542	1 735
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1 119	2 768	11
AUTRES RISQUES			

(Montants en millions de F CFA)

4.20. L'évolution des résultats et autres éléments d'importance significative

Les informations de la note annexe 4.20 sont également présentées sur une période de trois (3) ans, notamment l'exercice de référence et les deux exercices précédents.

Elles concernent principalement :

- les opérations et résultat de l'exercice (produit net bancaire, résultat d'exploitation, impôt sur le résultat, résultat net) ;
- le résultat par action (résultat net par action ou part sociale et bénéfice distribué par action ou part sociale) ;
- le personnel et la politique salariale (rémunérations brutes de l'exercice, avantages sociaux versés aux personnels, participations et intéressements, effectifs moyen au cours de l'exercice).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EVOLUTION DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES			
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
PRODUIT NET BANCAIRE	19 086	20 630	23 448
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 249	9 750	11 529
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	1 358	2 051	1 912
RÉSULTAT NET	6 891	7 666	8 503
RÉSULTAT PAR ACTION			
RÉSULTAT NET PAR ACTION OU PART SOCIALE	530	590	654
BÉNÉFICE DISTRIBUÉ PAR ACTION OU PART SOCIALE (EN F CFA)	408	415	462
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE			
RÉMUNÉRATIONS BRUTES DE L'EXERCICE	3 747	3 849	4 340
AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX PERSONNELS	491	599	711
PARTICIPATIONS ET INTÉRESSEMENT			
EFFECTIF MOYEN AU COURS DE L'EXERCICE	266	306	301

(Montants en millions de F CFA)

4.21. Les informations sectorielles

Retracées dans la note annexe 4.21, les informations sectorielles sont particulièrement utiles pour les entités détenant des succursales auxquels l'établissement déclarant est ainsi exposé dans d'autres Etats membres de l'UMOA ou à l'étranger car elles permettent de ventiler les actifs, passifs, engagements de hors-bilan et résultats suivant l'attribut « pays de résidence » défini dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO. Si l'information financière contenue dans le bilan, le hors bilan et le compte de résultat occulte l'information sectorielle, la présente note matérialise l'intérêt de faire ressortir ces informations, qui renseignent sur la rentabilité des investissements réalisés en dehors de l'Etat d'implantation et les risques.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	ETAT DU DÉCLARANT	AUTRES ÉTATS DE L'UMOA	AUTRES RÉSIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL 31/12/2019	TOTAL 31/12/2018
BILAN						
ACTIF	343 902				343 902	300 491
PASSIF	343 902				343 902	300 491
HORS BILAN						
ENGAGEMENTS DONNÉS	83 937				83 937	82 350
ENGAGEMENTS REÇUS	153 361				153 361	131 188
COMPTE DE RÉSULTAT						
PRODUIT NET BANCAIRE	23 448				23 448	20 630

4.22. Les rémunérations et avantages des dirigeants

La publication des informations relatives aux rémunérations et avantages des dirigeants participe à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

Elles font l'objet de la note annexe 4.22. Il ne s'agit pas d'une publication individuelle, mais plutôt d'une information globale sur deux exercices, ventilée comme suit :

- rémunérations brutes y compris les indemnités de fonction et les avantages en nature ;
- rémunérations à base d'action ;
- avantages postérieurs à l'emploi, y compris les indemnités de fin de contrat de travail ;
- assurance maladie ;
- autres avantages.

Les dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'un établissement, y compris les administrateurs de cet établissement.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	31/12/2018	31/12/2019
RÉMUNÉRATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITÉS DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE		
RÉMUNÉRATIONS BRUTES		
INDEMNITÉ DE FONCTION	54	65
AVANTAGES EN NATURE		
PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS		
NOMBRE D' ACTIONS		
VALORISATION DE L' ACTION AU 31/12		
NOMBRE D' OPTIONS NON EXERCÉES AU 31/12		
VALORISATION DE L' ACTION AU 31/12		
AVANTAGES POSTERIEURS À L' EMPLOI		
INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE		
RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES		
ASSURANCE MALADIE	1	4
AUTRES AVANTAGES		

(Montants en millions de F CFA)

4.23. Les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants

La publication de la note annexe 4.23 portant sur les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants participe également à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

L'information est fournie par ligne d'avantage, mais de façon anonyme, en précisant les conditions de l'octroi du prêt, de l'avance ou de la garantie (taux d'intérêt, autorisation ou non du conseil d'administration).

L'information est étendue aux principaux actionnaires ou associés ainsi qu'aux entreprises dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Conformément aux dispositions de la loi bancaire, les principaux actionnaires ou associés sont ceux d'entre eux qui détiennent chacun directement ou indirectement 10% des droits de vote au sein de l'établissement de crédit.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITÉ DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT *		TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
PRÊTS		0	1 626		
	ADMINISTRATEUR		20		
	DIRECTEUR DU PÔLE EXPLOITATION EN CHARGE DU CENTRE D'AFFAIRES (CAF)		46	1,5%	
	DIRECTEUR DU PÔLE SUPPORT		27	1,5%	
	DIRECTEUR DE L'AUDIT INTERNE		33	1,5%	
	DIRECTEUR RÉSEAU - RETAIL		40	1,5%	
	RESPONSABLE DÉPARTEMENT CONTRÔLE PERMANENT ET CONFORMITÉ		34	1,5%	
	RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT AFFAIRES JURIDIQUES SUCCESSIONS ET GARANTIES		42	1,5%	
	RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT OPÉRATIONS		48	1,5%	
	RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT FINANCIER ET COMPTABLE		37	1,5%	
	RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION		30	1,5%	
	DIRECTEUR ZONE II		62	1,5%	
	DIRECTEUR ZONE III		17	1,5%	
	DIRECTEUR ZONE I		29	1,5%	
	RESPONSABLE DU SERVICE DES ASSURANCES		54	1,5%	
	RESPONSABLE DU SERVICE CONFORMITÉ		52	1,5%	
	RESPONSABLE DU SERVICE MARKETING & COMMUNICATION		41	1,5%	
	RESPONSABLE DU SERVICE ANIMATION & PILOTAGE COMMERCIAL		67	1,5%	
	RESPONSABLE DU SERVICE GESTION ADMINISTRATIVE DU CRÉDIT		34	1,5%	
	RESPONSABLE DU SERVICE SWIFT, COURRIER ET STANDARD		31	1,5%	
	RESPONSABLE DU SERVICE CENTRE DE TRAITEMENT INFORMATIQUE		32	1,5%	
	RESPONSABLE DU SERVICE MOYENS GÉNÉRAUX		15	1,5%	
	RESPONSABLE DU SERVICE MONÉTIQUE		49	1,5%	
	RESPONSABLE DU SERVICE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES INFORMATIQUES ET PMO		23	1,5%	
	RESPONSABLE DU SERVICE GESTION DES RISQUES		36	1,5%	
	RESPONSABLE DU SERVICE RECOUVREMENT ET CONTENTIEUX		31	1,5%	
	RESPONSABLE DU SERVICE CLIENTÈLE ENTREPRISE		22	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE DE DOUTCHI		14	1,5%	

(Montants en millions de F CFA)

PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITÉ DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT *		TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
PRÊTS					
	DIRECTEUR AGENCE DE KATAKO		35	1,5%	
	DIRECTRICE AGENCE YANTALA		24	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE KALLEY		43	1,5%	
	DIRECTRICE AGENCE AGENCE EUROWORLD		6	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE LIBERTÉ		12	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE BOUKOKI		13	1,5%	
	DIRECTRICE AGENCE AS SALAM		44	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE ECOGARE		42	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE GRAND MARCHÉ		30	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE ROUTE FRANCOPHONIE		26	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE DOSSO		27	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE DE GAYA		8	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE DE MARADI		44	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE DE KONNI		23	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE D'AGADEZ		43	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE TAHOUA		49	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE DE ZINDER		15	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE DE PLATEAU		31	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE ARLIT		13	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE GAMKALLÉ		14	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE MARADI DOUANES		1	1,5%	
	DIRECTEUR AGENCE CENTRALE		50	1,5%	
	DIRECTRICE AGENCE KOUBIA		14	1,5%	
	DIRECTRICE AGENCE RECASEMENT		32	1,5%	
	DIRECTRICE AGENCE GOUDEL		23	1,5%	
AVANCES		0	0		
GARANTIES		0	0		

(Montants en millions de F CFA)

4.24. Les opérations réalisées avec les parties liées

Les parties liées sont traitées dans la note annexe 4.24. Elles comprennent :

- les entités que l'établissement déclarant contrôle directement ou non (filiales, coentreprises) ou sur lesquelles l'établissement déclarant exerce une influence notable (participation représentant au moins 20% du capital de la structure émettrice) ;
- les entités liées aux dirigeants et principaux actionnaires.

Compte tenu des limitations d'ordre prudentiel, les filiales des établissements assujettis devraient être des établissements de crédit, tandis que les co-entreprises devraient être constituées notamment d'entités dont l'activité se trouve dans le prolongement de celle de l'établissement déclarant ou du groupe auquel il appartient, conformément aux dispositions de l'instruction n°33-11-2016 de la BCEAO relative aux états financiers sous une forme consolidée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

OPÉRATIONS	31/12/2019				31/12/2018			
	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
ACTIF								
PRÊTS, AVANCES ET TITRES				12 425				10 982
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS				2 121				964
PRÊTS				10 304				10 019
TITRES								
AUTRES ACTIFS				1 118				22
TOTAL	0	0	0	13 543	0	0	0	11 004
PASSIF								
DÉPÔTS				13 654				25 051
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS				56				182
AUTRES EMPRUNTS				13 598				24 869
DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES								
AUTRES PASSIFS				6 912				
TOTAL	0	0	0	20 566	0	0	0	25 051
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS								
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS				2 624				2 323
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS				1 940				1 463
TOTAL	0	0	0	4 564	0	0	0	3 785
PRODUITS ET CHARGES								
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS				26				431
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES				-1 022				-1 589
COMMISSIONS (PRODUITS)								44
COMMISSIONS (CHARGES)				-207				-429
AUTRES PRODUITS							487	
AUTRES CHARGES				-1 079				-675
TOTAL NET	0	0	0	-2 283	0	0	487	-2 217

4.25. Les comptes de la clientèle

La note annexe 4.25 est de nature statistique. Elle renseigne sur les différents comptes ouverts par l'établissement déclarant, par nature et en nombre. Les informations sont indiquées sur l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/2018	31/12/2019
COMPTES COURANTS	5 557	5 270
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DE L'ETAT DU DECLARANT	47 507	52 617
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DE L' UMOA	72	135
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DU RDM	100	266
COMPTES D'EPARGNE	193 361	211 943
COMPTES A TERME	74	79
BON DE CAISSE		
AUTRES COMPTES DE DEPOTS	481	652

4.26. Le réseau

La note annexe 4.26 renferme des données statistiques qui renseignent sur la présence géographique de l'établissement déclarant, à travers les guichets (permanents, périodiques, automates), les bureaux de représentation, les succursales et les agences à l'étranger.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉSEAU	31/12/2018	31/12/2019
GUICHETS PERMANENTS	30	30
GUICHETS PERIODIQUES		
DISTRIBUTEURS / GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE	38	38
SUCCURSALES ET AGENCES A L'ETRANGER		
BUREAUX DE REPRESENTATION		

4.27. Les effectifs, la masse salariale et le personnel extérieur

La note annexe 4.27 est présentée en deux parties, distinguant le personnel propre de l'établissement déclarant et le personnel extérieur, facturé par des sociétés ad hoc de personnel temporaire, dont dépendent les agents en question.

Ce montage juridique masque la réalité économique d'un apport de travail. D'où l'intérêt, pour la pertinence de l'analyse, de traiter les charges engagées par l'établissement dans ce cadre comme des charges de personnel.

La note est présentée en faisant ressortir la répartition des effectifs selon la nationalité du personnel et la qualification, notamment les cadres et assimilés, les techniciens et assimilés, les agents de maîtrise, les employés et les ouvriers.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PERSONNEL PROPRE	EFFECTIFS						MASSE SALARIALE									
	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS	35	17	3		1		39	17	1 379		250		100		1 729	
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	151	94					151	94	2 618						2 618	
AGENTS DE MAITRISE																
EMPLOYÉS ET OUVRIERS																
TOTAL	186	111	3	0	1	0	190	111	3 997	0	250	0	100	0	4 347	0

PERSONNEL EXTÉRIEUR	EFFECTIFS						CHARGES TOTALES	
	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS								
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS								
AGENTS DE MAITRISE								
EMPLOYÉS ET OUVRIERS								0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0